



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Calvados

PERMANENCE :
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 31 mars 2020

CORONAVIRUS

Compte-rendu de la conférence téléphonique entre le DDFiP et les organisations syndicales

Le directeur nous a proposé pour cette troisième audio conférence une réunion, non institutionnelle, sous un format un peu particulier "CHSCT-DDFiP".

Ce format avait pour objectif à la fois de maintenir une information des organisations représentatives des agents de la DDFiP 14 tout en bénéficiant de l'expertise des membres du CHS. Selon le directeur, le format purement CHS interdirectionnel présente moins d'intérêt en cette période de crise sanitaire où les organisations sont propres à chaque direction.

Étaient présents lors de cette réunion en plus des membres habituels, le médecin de prévention, la secrétaire animatrice du CHS-CT, l'assistante sociale et l'inspecteur santé sécurité au travail.

Le directeur s'est tout d'abord réjoui car le département du Calvados n'est pas dans les départements critiques et indiqué que «*Nous avons 4 contaminés à la DGFIP du Calvados aujourd'hui, 6 ou 7 dans la Manche, 1 ou 2 dans l'Orne.*»

Le directeur a ensuite donné la parole au directeur du pôle transverse :

Les cas ou suspicions de cas : «*Nous avons 4 cas de suspicion, pas de cas grave, donc pas de dépistage. Ces 4 agents ont vu leur médecin et présentent les symptômes. 2 agents n'étaient pas dans leur service. Un cas, à Thury avec une suspicion le 18 mars. Les agents de Thury sont confinés et le chef de poste travaille seul dans le poste et n'a pas de contacts. Nous arrivons à la fin du confinement puisque le dernier contact a eu lieu le 13 mars. Un cas à Caen Orne et Odon d'agent qui le 26 mars a indiqué à son chef de service qu'elle ne se trouvait pas bien. Le poste a été fermé le 27 au matin dans l'attente du diagnostic du médecin. Le poste était fermé jusqu'à ce mardi 31. Le ménage a été fait lundi 30. Les agents qui font des rotations hebdomadaires vont venir au bureau, tout ceci en lien avec le médecin de prévention.* »

Le plan de continuité de l'activité (PCA) : «*190 agents dans les services dont certains font des rotations et ce jour 194 personnes dans les services et une centaine en télétravail. L'objectif est d'amplifier le télétravail. Les portables qui étaient dans les services sont récupérés et reconfigurés et 35 nouveaux ont été attribués par l'ESI de Caen sont en cours de configuration. Une dizaine partira dans les postes et les autres seront répartis d'ici la fin de semaine. La direction réfléchit au redéploiement en fonction des missions prioritaires.* »

Ménage : «*Toujours des difficultés sur Trouville en l'absence de femme de ménage, absence qui ne peut être comblée. Le poste est doté en produits.* »

Protections : «*Une dotation de 4000 masques arrive demain. Ils sont destinés aux agents en lien avec le public, bons de secours, régisseurs, fournisseurs, réception, courrier.*»

Le directeur passe la parole ensuite au médecin de prévention. «*Je suis en discussion avec les RH sur tous les sujets et je n'ai pas de commentaire particulier. Mes questions sont par rapport aux contacts que peuvent avoir les agents en télétravail avec l'extérieur pour les documents à venir chercher au bureau si besoin par exemple.* » Il évoque la problématique de la reprise et les signes que pourraient présenter les agents en autorisation d'absence ou en télétravail. «*Sur quels critères, quelle conduite à tenir ?* » Le directeur lui répond qu'il n'y a pour les employeurs aucune conduite à tenir. Le directeur pense que «*ce sont ceux qui sont au travail qui ont le plus de risques* ». Il enchaîne : «*Tant mieux que ceux qui ont le temps y réfléchissent, mais nous, on est sur la gestion*

de la crise.» Il indique qu'il n'y a pas de problème s'ils reviennent plus tard, il n'y aura pas de coup de sifflet pour que tout le monde revienne.

L'assistante sociale intervient et indique que ce n'est pas la même façon de penser dans d'autres directions. Le médecin regrette qu'il n'y ait pas de consensus et que certains reviennent au travail sans avis, certificat de reprise du médecin, visite au médecin de prévention. « *Ont-ils été potentiellement en contact ? Il y'a-t-il un certificat de reprise demandé qui autorise la reprise du travail ?* »

Le directeur lui répond qu'«*il faut le dire franchement, il n'est pas lui-même médecin et il suit la prescription médicale, point.* » Le médecin de prévention pense qu'il faut édicter une conduite à tenir pour la reprise. Le directeur lui répond qu'il y a une structure au Minefi et que l'ISST doit faire remonter la question au secrétariat général. Le médecin déplore qu'il y ait eu une communication fluctuante du secrétariat général au départ, ce à quoi le directeur lui répond que si ce n'est qu'au départ, c'est bien.

Le médecin indique qu'on ne serait pas loin du pic en Normandie et on peut espérer qu'on sera moins atteint que les autres.

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) intervient ensuite et indique qu'il est plus facile d'intervenir au niveau mono directionnel (le format de ce jour). Sur le nettoyage des locaux, il note l'initiative prise à Trouville. Le ménage est selon lui un point de complication supplémentaire. Il indique qu'il existe une fiche sur les consignes au travail, comment se rendre à son travail, comment nettoyer le poste. Il faut s'assurer que les agents ont bien eu connaissance de cette fiche [**FO-DGFIP14 dans son article du 25 mars publié sur son site: « CORONAVIRUS - Toute l'info » vous a mis à disposition cette fiche**]. L'ISST demande des précisions sur les masques. Le directeur du pôle transverse indique qu'il y a un nombre très limité de masques pour la réception. « *Sujet moindre, les régisseurs car de nombreuses activités, liées au régies sont fermées, mais reste le problème pour les régies hospitalières. 4000 masques seront livrés en deux fois demain et la semaine prochaine et seront distribués dans les 20 sites du département. Il est prévu trois masques par jour si réception en continu.* » Le médecin de prévention demande quel est le type de masque. Le directeur du pôle transverse répond qu'il n'en sait rien mais qu'ils sont adaptés à la réception du public. L'ISST indique s'il ne s'agit pas de masques FFP2, il faut envoyer la fiche technique.

Le directeur donne ensuite la parole à FO :

FO se félicite d'avoir eu une réponse positive même partielle à sa demande écrite¹ relative à un renforcement de la sécurité des agents pour la gestion du courrier à la direction. **FO** réitère sa demande d'un traitement à J+1 indiquant que cette demande à été reprise par FO lors de la conférence audio avec le directeur général le 30 mars et que nous sommes en attente d'une réponse du DG.

FO demande ensuite si les agents qui avaient posé des congés à la veille du confinement ont bien été re crédités de leurs congés et que les congés prévisionnels sur la période du confinement sont bien neutralisés. La direction répond qu'ils sont en attente de directives et consignes nationales Le directeur RH précise quant à lui que pour les congés de détente, rien n'est pris pour l'instant. FO insiste pour demander l'annulation des congés déjà validés. Le directeur répond qu'il n'y a encore aucune décision au plus haut niveau et que ce sera certainement ministériel. **FO restera très attentif sur ce point, un agent confiné chez lui car non affecté sur une mission prioritaire, n'est pas pour autant en congés de détente.**

¹ *Bonjour monsieur le Directeur,*

Je souhaitais en amont de la prochaine audio conférence porter à votre connaissance la demande de notre section locale FO-DGFIP concernant le traitement du courrier à la direction.

Un planning de roulement entre plusieurs collègues a été établi pour minimiser les contacts et protéger les agents du courrier.

Toutefois, nous estimons que ce service reste surexposé. En effet, le Courrier est trié dès l'arrivée de la Poste et les collègues de la direction viennent à toute heure chercher et déposer leur courrier.

Nous souhaiterions qu'il y ait une journée d'attente entre l'arrivée et le tri du courrier et qu'un planning de passage par service de la direction soit instauré, au cours duquel le collègue du courrier devrait se replier dans son bureau.

Cette précaution nous paraît indispensable en ce qu'elle limite les contacts entre collègues et réduit les risques de contamination par contact en provenance de l'extérieur. Le service courrier est en temps habituel un lieu de passage permanent.

Nous vous savons attaché à la protection des agents et nous ne doutons pas que vous donnerez une suite favorable à notre demande. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Bruno GILBERT

Secrétaire départemental FO-DGFIP

FO demande la communication aux organisations syndicales la version écrite du Plan de Continuité d'Activité de la direction (PCA) et indique que le directeur général s'est engagé auprès des OS nationales pour rappeler aux directeurs départementaux les consignes en ce domaine.

FO indique que dans certains sites des messages des responsables indiquent que certains continuent à faire des poursuites et demande au directeur de bien vouloir rappeler la conduite à tenir en la matière. Celui-ci répond que les poursuites sont clairement suspendues et que des directives ont été envoyées à chaque chef de service. Il précise : « *toutes les poursuites, quels que soient les organismes sont suspendues* ».

FO revient sur les 4000 masques qui vont être distribués au réseau et demande comment la direction va le faire, l'envoi par la Poste n'étant pas approprié car trop long. Le directeur précise que cela se fera au cas par cas comme pour les remises des PC portables, retrait à la direction ou livraison dans le poste mais confirme qu'ils ne seront pas expédiés par la Poste.

Sur la campagne IR, le directeur indique que celle-ci pourrait aller jusqu'à l'été et qu'il n'ira pas chercher des gens en confinement pour la réception physique.

Le directeur indique encore que les agents qui sont chez eux mais sans conditions particulières constituent la réserve et peuvent remplacer les collègues qui travaillent actuellement. Il indique que les équipes présentielles doivent être de taille raisonnable, certaines équipes ont été diminuées, il ne faut pas laisser ceux qui viennent et favoriser les rotations afin que ce ne soit pas toujours les mêmes. Petite précision encore : les agents en télétravail travaillent tous les jours et pour eux il n'y a pas de rotation.

Sur les SPF, le directeur du pôle fiscal indique qu'à compter du mercredi 1^{er} avril ils rouvrent en interne mais pas au public avec des effectifs réduits, juste le minimum pour fonctionner. Le recours au télétravail est envisagé comme pour les autres services, ni plus ni moins.

Sur le pointage horaire, le directeur du pôle transverse indique qu'il faut prendre ses précautions au moment du badgeage en ne touchant pas la badgeuse mais il faut badger. Les agents ne seront pas pénalisés s'ils effectuent moins d'heures mais seront crédités s'ils effectuent des heures supplémentaires. Le directeur RH précise que les agents ont reçu un mail pour rappeler les consignes pour le badgeage et que les 45 minutes de la pause méridienne sont automatiquement retirés s'ils ne badgent pas le midi.

Sur les pauses déjeuner le directeur du pôle transverse rappelle qu'il est interdit de manger dans les bureaux et indique pour Gambetta qu'il n'y a pas de pièce dédiée mais que les salles 408 ou 411 peuvent servir en respectant les consignes de distanciation. Il rappelle qu'il ne faut pas mettre de déchets périssables dans les poubelles afin de limiter le travail de nettoyage dans ces pièces pour le personnel de ménage. **FO** intervient pour dire qu'il faut être pragmatique dans la période actuelle et que le peu de personnes dans les bureaux permet éventuellement de s'y restaurer. Le directeur indique qu'en effet il ne sera pas dressé de PV d'infraction, on s'adapte et convient du bon sens.

L'assistance sociale demande si la situation sanitaire aura un effet de report du calendrier du nouveau réseau de proximité. Le directeur répond qu'il n'y a pas eu d'opération en 2020 **et qu'on n'en fera pas avant le 31 décembre 2020**. Il précise qu'il n'y a pas de relation entre le NRP et l'état d'urgence sanitaire

L'assistante sociale demande encore quelles sont les incidences pour la campagne de mutation. Le directeur répond que certains travaux RH sont suspendus ou arrêtés. Les entretiens pour le NRP sont décalés, retardés, les recours en entretien professionnel également. Ces sujets n'ont pas été évoqués pour le moment.

Voilà de manière la plus complète possible, le compte-rendu de l'audio conférence. La prochaine se déroulera sauf urgence, la semaine prochaine.

POUR FO-DGFiP, Géraldine TANQUEREL, Bruno GILBERT

PRENEZ SOIN DE VOUS, SOYEZ PRUDENTS !
Signalez toute difficulté par courriel à

contact@fo-dgfip.fr



POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



**TOUSSER OU ETERNUER
DANS SON COUDE OU
DANS UN MOUCHOIR**



**SE LAVIER TRES
REGULIEREMENT
LES MAINS**



**SALUER SANS SE SERRER
LA MAIN, EVITER LES
EMBRASSEDES**



**LIMITER
LES REGROUPEMENTS**



**RESTER A LA MAISON,
LIMITER LES
DEPLACEMENTS**